

Association MICRONORA - Subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : MICRONORA est une association loi de 1901 regroupant industriels, chercheurs et enseignants, tous bénévoles, ayant des activités microtechniques, ainsi que des partenaires institutionnels régionaux.

Les statuts ont été déposés en 1954 et ont évolué pour tenir compte du développement régulier de l'association et de son activité.

L'objectif de l'association est l'organisation de manifestations pour la promotion des microtechniques.

L'action la plus importante est l'organisation du Salon International des Microtechniques.

Le Salon biennal MICRONORA a connu un développement régulier :

- de 250 à 300 exposants ;
- de 4 750 à 16 000 visiteurs ;
- de 1 900 m² de stands à 8 000 m².

MICRONORA s'affirme comme le rendez-vous des professionnels des microtechniques.

1) Une nouvelle stratégie

Le Conseil d'Administration de l'association MICRONORA a décidé de redéfinir sa stratégie générale d'actions. Celle-ci se veut pragmatique et efficace.

Le salon MICRONORA sera encore davantage le salon des savoir-faire microtechniques.

Il sera impérativement international pour répondre aux attentes des visiteurs, mais valorisera toujours les savoir-faire franc-comtois.

Ce salon sera ancré et développé à Besançon, car nombreux sont les risques de voir le concept intéresser d'autres régions ou pays (Paris, Francfort...).

Pour réussir cette stratégie, il est proposé de mettre en oeuvre des actions plus larges et plus ambitieuses.

Toutes les actions de soutien et de développement ont pour but :

- de promouvoir la filière microtechnique régionale et par là même faciliter son développement,
- d'asseoir le leadership de la Région Franche-Comté comme région des Microtechniques,
- d'aboutir à une cohérence entre les actions de tous ceux qui parlent des microtechniques ou qui les promouvent.

2) Engagement des partenaires

Cette nouvelle stratégie nécessite un engagement financier de tous les partenaires et notamment des principales collectivités territoriales. Sur ce point, un accord de participation est intervenu entre l'association MICRONORA, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et la Ville de Besançon.

Chacune des collectivités apportera son soutien financier par une subvention à hauteur de 200 000 F.

Sur avis favorable de la Commission de Développement Economique, le Conseil Municipal est invité à voter une subvention de 200 000 F à l'Association MICRONORA.

Cette somme sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 92-98-65748 Code Service 30200 du budget primitif de l'exercice 1996.

M. DUVERGET : Une simple observation, il est effectivement nécessaire que MICRONORA prenne maintenant une dimension vraiment internationale dans la mesure où, comme vous le précisez dans le rapport, il y a des concurrences possibles et notamment de la part d'un salon allemand. On ne peut donc que se réjouir qu'il y ait une entente totale des collectivités pour soutenir ce salon et surtout avec sa direction actuelle, l'orienter vraiment vers l'international.

M. LE MAIRE : C'est ce qui se fait et cela a été décidé, j'allais dire en commun, entre les représentants des différentes collectivités énoncées.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.